

# Procès-verbal

## Assemblée des Délégués Mardi 12 novembre 2002 BSFH2-2055

### PrésentEs :

AEDL	Denis Ramelet	AEL	Joël Burri	
	Jonathan		Julien Wicky	
	David		Alexandre Habay	
	Ben		Julien Eggenberger	
AESSP	Mathieu Gasparini	AES	Romain Felli	
	Claire Dang		Nina Belfouzi	
	Sophie Hainard		Philippe Ranc	
	Laura Ferilli		Samuel Russier	
AETSR	---	AES	Lionel Guy	
ALEP	---	AEML	Lionel Nicol	
	Nicole Ith		Mathieu Vermeille	
	Frédéric Martin		Pierre-Antoine Pradervand	
	Astrid Dayer		Stéphanie Pache	
CHEC	Thomas Lufkin	Bureau	Alexandre Dumusc	
	Julien Heider		Antoine Chollet	
	Georges Krombach		Pdt	Nicolas Gachoud
	Marc Castaner		SG	Pauline Grosset
	Samuel Bendahan			
InvitéEs	---			
ExcusésEs				

### 0. Vérification du quorum

Le quorum est atteint

#### 1. Formalités

##### 1.1. Désignation des scrutateurs/trices

Denis Ramelet (AEDL), Romain Felli (AEL)

### 1.2. Ordre du jour

Nicolas (Prés)

Préalablement, nous tenions à préciser un point statutaire. Selon l'art. 14 al. 7, nous devons avoir une discussion sur les relations entre le bureau et les associations. Nous avons estimé que le point 2 de l'ordre du jour répondait à cette exigence.

Mathieu (AESSP)

Je demande la non entrée en matière sur le point 2. En effet, lors de l'AD de décembre, il avait été décidé que les délégués tiendraient compte des résultats de l'enquête, or il n'y avait rien, dans les résultats, qui parlait de sécession. De plus, l'enquête a légitimé les actions de la FAE. Par ailleurs, les AG de droit et de HEC ont été faites en catimini et la procédure qui nous est proposée aujourd'hui ressemble très largement à du chantage. Pour moi, soit nous négocions un texte, soit vous assumez votre volonté de départ, mais vous n'avez pas à faire porter ce poids par la FAE. Cette procédure est une mise sous tutelle de l'AD et est donc ainsi contraire même à vos propositions de modification de statuts, qui demandent un pouvoir supérieur pour l'AD. Dernière chose, nous allons repartir sur un nouveau cycle avec le changement au secrétariat, un départ aujourd'hui et cette discussion maintenant sont donc de mauvaises idées.

Thomas (CHEC)

Je demande l'entrée en matière car les 2 AG ont clairement dit que si la FAE ne se prononçait pas d'ici fin novembre, cela correspondrait à un refus et donc à notre départ. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont nos AG. Ensuite, tu dis que nos AG n'étaient pas démocratiques, or elles étaient conformes à nos statuts. Et même, les membres du bureau de la FAE ont été invités, nous avons ainsi respecté tous les avis. Tu dis aussi que nous faisons du chantage, ce n'est pas le cas. Arriver aujourd'hui avec cette proposition, c'est ce que nous avons pu faire pour ne pas quitter la FAE déjà en juin. C'est donc une amélioration. Faire

des propositions négociables a été refusé par nos AG. Nous, ici, en tant que délégués du CHEC et de l'AEDL, nous sommes tenus par nos AG. Par conséquent, je dois vous dire clairement que si ce point n'est pas traité ce soir et qu'il n'y a pas d'AD extraordinaire avant la fin novembre, l'AEDL et le CHEC seront obligés de partir.

La demande de non-entrée en matière est refusée par 14 personnes, 6 sont pour et 10 s'abstiennent. Le point 2 est maintenu à l'ordre du jour. L'ordre du jour, avec la précision que, quelle que soit la durée des débats, le point 3 débutera à 19h50, est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

### 1.3. Adoption des derniers PV

Thomas (CHEC) Je trouve que les PV décisionnels c'est très bien. Pourquoi ne pas l'adopter pour ce soir ?

Denis (AEDL) Le PV du 11 juin n'est pas un PV décisionnel et je pense que pour ce soir il serait mieux d'avoir un PV complet.

Thomas ne maintient pas sa demande. Le PV du 11 juin est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions. La SG précise, et cela est accepté tacitement, qu'aucun des propos tenus sur les candidatEs, au point 3, en leur absence ne sera retranscrit.

## 2. Révision des statuts de la FAE

### 2.1. Présentation

Thomas (CHEC) Je voulais en premier dire un mot sur les circonstances qui nous ont mené à cela. Nos 2 AG n'ont pas voté le retrait immédiat de la FAE, sous réserve qu'un groupe fasse des propositions de modification des statuts. Ces modifications sont en lien avec le fait que la FAE prenne position sur des sujets extérieurs. Il s'agit donc de mécanismes simples pour définir ce qui appartient ou pas aux buts de la FAE. Ce n'est pas une position radicale dans le sens où l'AD pourra toujours décider d'entrer en matière, ce n'est pas figé pour toujours. C'est un

concept évolutif et dynamique en lien avec qui sont les délégués. Les modalités fixées par nos AG font que si l'AD refuse ce texte, le CHEC et l'AEDL n'auront plus rien à faire avec la FAE. Si ces propositions ne plaisent pas, ne satisfont pas les délégués de la FAE, nous sommes prêts à quitter la FAE et assumons tout à fait cela. Le but de ces propositions est de se débarrasser des discussions internes interminables et stériles pour pouvoir vraiment passer notre temps à défendre la cause des étudiantEs.

Karin (AEDL) L'AEDL n'a rien à ajouté, Thomas a bien résumé le tout.

### 2.2. discussion

Nicole (ALEP) Si nous refusons, vous sortez, il n'y a donc pas de discussion possible ? !

Thomas (CHEC) C'est cela, mais ce choix vient de nos AG.

Nicolas (ALEP) Donc en fait, nous avons le « non choix » d'accepter ou pas, et de votre côté c'est déjà tout décidé ? !

Thomas (CHEC) Oui

Lionel (AES) Vous, en tant que délégués ici présents, êtes-vous d'accord avec les propositions de vos assemblées ? Et ensuite, êtes-vous d'accord avec cette méthode ?

Thomas (CHEC) Je suis d'accord que la méthode n'est pas conforme avec ce qui se fait et je serais mal à l'aise pour me prononcer dans votre situation, mais ça a été notre seule possibilité : soit cela, soit nous partions de suite. J'ai préféré cela.

Romain (AEL) L'article 13 alinéa 5 des statuts actuels de la FAE dit que « Aucune décision limitant la liberté de vote des délégués ne peut être prise par une association membre », donc vous n'êtes pas limité dans votre vote d'aujourd'hui.

Thomas (CHEC) Je suis libre de voter ce que je veux et je n'empêcherai personne de l'être, mais le vote final de ce soit aura un effet.

- Mathieu (AESSP) Qui fait l'ordre du jour des AG ? Ce sont les comités des associations de Fac, c'est donc vous qui avez mis le retrait de la FAE à l'ordre du jour. Arrêtez donc de vous cacher derrière vos AG, vous êtes personnellement responsable de la situation. Vous n'êtes pas allé au bureau de la FAE à part l'un d'entre vous et pour pas très longtemps..., vous n'avez jamais rien amené comme proposition d'action ou de réaction à part du conflit. Avec l'enquête, nous avons voté que l'on tiendrait compte du résultat, or ces derniers ont confirmé la FAE dans l'à propos de ses actions et prises de positions. Nous devrions avancer sur ces dossiers et cesser ces enfantillages ! Pourquoi pas, une fois, avoir un comportement d'adulte, débattre, discuter...
- Sevan (AESSP) Il n'y aura donc pas de débat possible ?
- Samuel (CHEQ) Ce n'est pas nous. Je vous explique : Quelques personnes ont dit qu'il y avait un problème avec la FAE et donc qu'elles voulaient la quitter. Dans l'AG, il y a eu des avis différents et nous sommes arrivés à un compromis : on nomme une commission pour préparer une proposition de modification des statuts de la FAE à soumettre à cette AD. Et il a été demandé et adopté que cette proposition serait non négociable. Beaucoup de personnes dans cette commission avaient à cœur de rester dans la FAE, mais nous sommes forcés de suivre et de faire ce que veulent nos étudiants. Selon les deux associations, sans ces modifications, il n'est plus du tout possible de collaborer.
- Nicole (ALEP) Le mot que je voulais retenir, c'est « collaboration ». Ce mot va dans les deux sens et cela implique que les problèmes se discutent, se négocient. Vous ne faites pas cela et ainsi vous pénaliser toutes les autres associations, soit disant à cause de votre AG.
- Denis (AEDL) Il y a beaucoup de délégués qui sont ici ce soir pour la première fois, ils ne se rendent pas compte de comment nous en sommes arrivés là. Ce n'est pas la première tension extrême. L'année dernière il y a eu une très bonne collaboration de toutes les associations sur certains sujets, mais sur d'autres, de politique plus générale, cela a bloqué toute la FAE, ça l'a déstabilisé. Et ça a toujours été les deux même associations qui ont été brimées. Cette proposition ne sort donc pas de nul part. Les gens minorisés sont toujours les mêmes, ils ne voient donc plus pourquoi continuer à collaborer. A part ça, à propos des résultats de l'enquête, 25% en droit et 20 % en HEC ont dit ne pas se sentir correctement représentés auprès des autorités universitaires et politiques.
- Frédéric (ALEP) Soit les associations partent tout de suite, elles le choisissent elles-mêmes, soit c'est à nous de l'adopter. Or je ne suis pas d'accord d'accepter ce texte tel quel, donc vous reportez votre départ sur notre choix. Cette méthode n'est pas du tout correcte.
- Jonathan (AEDL) Discutez plutôt sur la possibilité d'accepter de débattre sur la proposition réelle au lieu de vous arrêter sur la forme. Notre volonté n'est pas de partir.
- Julien E. (AED) Depuis qu'il y a ce bureau à la FAE, ses activités se sont plutôt adoucies, il faudrait le mentionner et ne pas toujours se référer à un passé aujourd'hui lointain. Pour revenir à la substance, il vous suffit de participer au bureau. Pourquoi pas modifier les statuts, j'ai lu votre proposition, je ne suis pas d'accord avec tout et j'ai donc quelques amendements : art. 1 al. 3 : « ...questions de formation universitaire ou liées au statut d'étudiantE » ; art. 32 al. 2 et 36 al. 5, la même formulation que ci-dessus et pour l'art. 19, je ne le trouve pas acceptable ni fair play. Je demande que la moitié des voix suffise et non les 2/3.
- Pauline (SG) C'est ma dernière AD, je pourrai donc ne pas m'en préoccuper, mais il y a toutefois une ou deux choses que je souhaite mentionner. Il ne reste que deux dinosaures ici, Denis et moi, il y a donc deux versions

différentes de l'analyse du passé. La FAE n'a pas cessé de s'affaiblir depuis que ces débats internes sont arrivés. Nous avons presque arrêté de faire notre travail de soutien aux étudiants et de travail politique pour nous regarder le nombril. Dans la situation actuelle, ce ne sont pas ces changements de statuts qui vont changer quoi que ce soit. Il faudrait une modification complète au moins pour que l'ensemble des statuts collent à vos intentions. C'est une question politique, vous voulez d'une faïtière corporatiste, qui ne se mêle pas du tout au monde extérieur, d'autres ne le souhaitent pas. Denis citait l'enquête par rapport au sentiment de représentation face aux autorités. Or cela n'a rien à voir avec ce qui est reproché par ces deux associations à la FAE. C'est justement sur la représentation auprès des autorités qu'il y a accord... Et une dernière chose, vous n'êtes pas du tout empêchés de convoquer une nouvelle AG pour les informer d'éventuels amendements à votre proposition et revisiter votre décision. Une AG est libre de revenir sur son choix, surtout lorsque le texte qui ne s'amende pas n'a pas été adopté lors de ladite AG !

Antoine (bu)

Par rapport à vos propos sur une volonté ou non de partir, nous ne sommes pas stupides ! les propositions que vous faites sont suffisamment dures pour qu'elles provoquent des remous et ne soient pas acceptées telles quelles, ou alors il y a de quoi douter de votre sens politique. Et comme le dit Pauline, ce texte n'a pas été adopté ainsi par vos AG, alors ne dites pas qu'il est impossible de revenir dessus.

Lionel (LAB)

Je comprends que ce ne soit pas facile pour vous car vous êtes tenu par vos AG. Vos propositions ne sont pas complètement stupides, il faudrait pouvoir en débattre, un vrai débat. Je suis pour que vous restiez dans la FAE, quitte à modifier nos statuts pour vous, mais je ne suis pas d'accord avec cette sorte de coup

d'Etat. Par conséquent, je propose de refuser ces propositions, mais que l'AD révise ses statuts sur cette base et vous demande de convoquer de nouvelles AG pour qu'elles puissent se prononcer à nouveau en voyant une volonté d'ouverture de notre part. Auriez-vous, vous délégués ici présents, envie de débattre de ce texte ? Seriez-vous prêt à quelques modifications s'il n'y avait pas ces AG derrière vous ?

Denis (AEDL)

Un point formel dans nos AG, c'est que si ce texte-là n'est pas adopté, nous sortons. Il sera peut-être ensuite possible de proposer une « ré-entrée », mais si ce sont les propositions d'amendements de Julien qui passent, alors notre retour est impossible.

Joël (AEL)

Ce qui me chiffonne, c'est la première modification, l'art. 1. Par exemple, la pétition logement, qui a un très bon écho dans toutes les facultés y compris chez vous, elle ne serait plus possible, ce n'est pas universitaire. Ensuite, comment serait-il possible avec ces statuts que la FAE fasse quelque chose ? En effet, vous videz l'exécutif de toute, absolument toute compétence, il faudrait une AD par semaine !

P-Antoine (AEML)

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour réfléchir sur le fond de vos propositions. Ce qui est sûr, c'est que nous refusons cette forme. N'y a-t-il pas une possibilité de modifier la composition de l'exécutif de la FAE, que vous y entriez ? A part ça, si le vote les conduit à la sortie, ils quittent quand ? Et nous n'avons toujours pas eu la réponse quant à la possibilité que vous reconvoquiez une AG pour rediscuter de votre départ, qu'en est-il ?

Pauline (SQ)

les statuts de la FAE donnent le droit à toute associations membre de sortir avec un préavis de 3 mois, ce qui veut dire dans leur cas qu'ils ne seraient plus membres à partir du 12 ou du 13 février 2003.

Laura (AESSB)

Je trouverais bien de pouvoir passer à autre chose. Que chaque fac fasse ce qu'elle veut, mais qu'il y ait une faïtière au-delà des stéréotypes droite-gauche.

Puisqu'il y a ces trois mois, ne pourriez-vous pas rentrer en matière sur une négociation de vos propositions ?

Thomas (CHEC)

Je reviens sur quelques points qui ont été mentionnés. L'enquête ne parle nulle part du départ d'une faculté, il n'y a donc rien à déduire entre l'enquête et cette proposition. Notre texte est un mécanisme qui est en lien avec les buts exprimés par les étudiants. Ne partons pas dans d'autres débats. Ensuite, nous avons été critiqués sur notre non engagement au bureau, mais cela n'a rien à voir. L'AD est l'organe le plus important, pas le bureau. Troisièmement, Pauline a fait une analyse juste, je ne m'en étais pas rendu compte. Pour moi la FAE doit être corporatiste, tous les autres sujets sont à traiter par d'autres associations, pas par elle. En HEC, les délégués ne sont pas élus pour avoir présenté un programme, une tendance politique. 4° On nous accuse de refuser le débat, c'est mesquin. 5° On nous accuse aussi de rentrer dans les stéréotypes droite-gauche, or si notre proposition est acceptée, il n'y aura plus de cela. Et finalement, j'espère qu'on pourra dépasser la forme et entrer dans le fond. Aujourd'hui, si vous refusez, c'est le départ de la FAE. Certains disent que c'est triste et beaucoup qu'il n'y a pas de choix. C'est faux, vous pouvez accepter nos propositions et nous resterons.

Karin (AEDL)

On nous reproche de ne pas aller au bureau, mais chacun sa vie, c'est son choix. Tout le monde n'a pas envie de consacrer du temps à cela. Si on en est arrivé là, c'est regrettable, ça vient de longues années, pour nous ça vient des AG. Nous avons été minimalistes dans ces propositions, si nous nous étions écoutés, pour certains, il y aurait beaucoup plus. Notre but est de défendre les étudiants et pas de partir. Certes, ce soir, la discussion c'est uniquement oui ou non, mais pensez aux conséquences, ce sera une manière de concentrer et raccourcir les futurs débats. A titre

personnel, par rapport à l'amendement sur « universitaire », ça ne change pas grand chose. Nous ne voulons pas figer le débat. Par exemple, le logement est une question qui concerne plus les étudiants que les autres citoyens ; c'est donc bien de faire une pétition. En revanche, modifier l'art. 19 en ne mettant qu'une majorité simple, fait que notre proposition n'a plus son sens. Notre but est d'avancer.

Denis (AEDL)

Le bureau aujourd'hui n'est pas un exécutif, mais un organe dirigeant. Ce n'est pas normal. Le fait de se poser la question de qui y est en est une preuve. Par rapport au logement, regardez l'art. 1 al. 3 et l'art. 19, on a fait exprès de parler de « universitaire » au lieu de « étudiant ». En effet, l'étudiant en tant que personne a des liens avec tout, c'est pourquoi nous avons adopté le concept d'universitaire. Et on sait que cette notion est discutable, d'où l'introduction de l'art. 19, pour pouvoir se baser sur une majorité confortable. Si vous refusez et que nous sortons, nous ne sommes pas en train de dire que ce sera de votre faute. Nous assumons nos responsabilités.

Nicolas (Prés)

Juste pour une information de transparence, quelques délégués de droit et HEC sont venus au bureau, nous avons parlé d'une première version et suite à cela il y a eu quelques modifications. Puisque je tiens à ce que vous restiez, j'espère que cette souplesse pourra perdurer.

Romain (AEL)

Je regretterais le départ de ces facultés, en plus je suis novice ici, car je pense que nous ne sommes pas si différents. On joue à se faire peur et on exagère les conflits. Serait-il possible de nous dire quels sont les points négociables en vue d'un retour à la FAE, puisque ce soir le départ semble évident et inévitable ?

Denis (AEDL)

Ce texte est un texte minimaliste, nous sommes allés à l'essentiel. Il a donc de fortes cohérences internes, ce sera difficile de le modifier. A vous de voir ce que

- vous acceptez ou pas et nous aviserons d'un éventuel retour ensuite.
- Nicole (ALEP) Vous nous demandez de discuter du fond, or nous ne pouvons pas le faire vu les conditions et votre marge de manœuvre. Je ne comprends alors vraiment pas pourquoi ce texte est là, à l'ordre du jour, ni pourquoi nous en parlons autant. Imaginez par exemple que dans une AG de l'ALEP, il soit décidé que la FAE parte dans une autre direction que celle que vous proposez. On fera quoi ? Imaginez que chaque association vienne faire la même chose que vous, c'est impossible !
- Denis (AEDL) Il s'agit d'un mécanisme et non pas d'envoyer la FAE dans une direction plutôt que dans une autre. Par rapport à la différence entre « universitaire » et « strictement universitaire », ça a été introduit pour laisser le choix à l'AD, mais pas au bureau.
- Joël (AEL) Vous avez très peur de faire de la politique, mais lancer une pétition, comme celle du logement – et je vous rappelle que vous y êtes très favorable – n'est-ce pas profondément politique ? Et c'est le bureau qui l'a lancée...
- Lionel (AES) Depuis le début mon cœur balance entre la non volonté de votre départ et l'inélégance de la forme. J'aurai de la peine à faire un choix. Par rapport à l'art. 19, cela implique finalement que toute décision doit être prise à la majorité des 2/3. Cela entravera le travail de la FAE. Je comprends votre souci, mais comme vous l'avez inscrit, ça va trop loin.
- Julien W. (AEL) L'AD doit être un organe important et c'est le cas aujourd'hui. Il y a une forte représentation des facultés et des étudiants. Je ne comprends donc pas ces 2/3, leur réelle utilité au sens démocratique.
- Frédérique (ALEP) Denis a parlé de la charte politique de la FAE, c'est quoi en fait ?
- Denis (AEDL) C'est une charte qui a été adoptée démocratiquement puis violée plein de fois.
- Nicolas (Prés) Ce texte, aujourd'hui, vise à réduire les pouvoirs du bureau au profit de l'AD. Il faudrait alors que l'AD soit prête à assumer la masse de travail qu'il y a à faire. De tous les côtés il y a eu des erreurs. S'il n'y a pas une responsabilité de tous ces côtés, rien ne fonctionnera. On pourra faire tous les changements que l'on veut, au niveau des statuts, mais ça ne changera rien. La charte mentionnait que la FAE devait « s'occuper des intérêts des étudiants en leur qualité d'étudiant. L'AD est passée outre, aujourd'hui, ce texte, c'est la même logique. Le bureau amène à l'AD des sujets et c'est l'AD qui décide. C'est à l'AD de se responsabiliser.
- Frédérique (ALEP) L'art. 19 ne fera que déplacer le débat. Tout se passera dans l'adoption de l'ordre du jour plutôt que lors du traitement d'un point. On continuera à se taper dessus. C'est aberrant !
- Antoine (Bur) Les questions « universitaires » sont elles-mêmes parcourues de débats politiques. Par exemple, la déclaration de Bologne, il y a des dissensions entre nos prises de positions (par exemple celle de l'AESSP) et celles de HEC. Sur SVS, c'était la même chose, même si en AD, il y avait eu adoption du double non. Je vous rappelle, comme Joël le disait, que c'est bel et bien le bureau qui a lancé la pétition logement. Or ce sujet est pour le moins pas « strictement universitaire ». Que faire alors pendant les vacances d'été ? Nous n'aurions pas pu faire cela si ces statuts avaient été en vigueur. Autre sujet, l'armée. Que devons-nous faire par rapport à Armée XXI, où les cours seront en même temps que les sessions d'examens ? Ce n'est pas universitaire au sens strict du terme. Il y a une situation où je trouve qu'il faut protéger d'éventuelles minorités, où il faut vraiment un accord large et c'est actuellement prévu. Il s'agit des statuts.

- Ben (AEDL) Nos AG se sont prononcées sur un principe. La FAE a pu s'exprimer, elle a eu un tiers du temps disponible, car l'AG a duré moins d'une heure. La proposition est vraiment minimale. Comment pouvons-nous encore nous sentir représentés dans cette assemblée ? Ce que nous avons voulu mettre en évidence, c'est l'indépendance politique, qu'il faut rester sur des sujets sur l'université. Cela a pour but de nous rassembler. Les 2/3 sont vraiment là pour défendre les minorités telles que nous, en tant que minorité systématique. C'est là pour défendre les minorités d'aujourd'hui, mais aussi de plus tard. S'il y a les 2/3, c'est plus large que s'il y a 49% contre. On ne veut pas donner plus de charges à l'AD, mais la laisser décider de ce qui est universitaire.
- Samuel (CHEC) Si vous relisez l'art. 19, vous verrez que cela veut dire que ce débat ne rentre pas sur le contenu, mais pose juste la question aux gens pour savoir si c'est universitaire ou non. A mon avis, si des gens refusent des points alors qu'ils sont universitaires, c'est que l'on en arrive à de la mauvaise fois et que de toute façon la collaboration n'est plus possible. J'ai envie de trouver un moyen de concilier, or la discussion ne va pas là. Il y a eu plus de propos sur la forme comme combat au lieu de parler du fond, même si ce dernier n'est pas discutable. Est-ce que quelqu'un s'est demandé ce que ça allait changer ? Pourquoi est-ce que vous ne diriez pas : on accepte ce texte et on regarde ensuite ce que ça donne ?
- Lionel (AEMML) Le rôle de l'AD doit être supérieur à celui du bureau. Mais une fois par mois, est-ce assez pour être efficient ? On devrait se réunir une fois par semaine ! Cet ultimatum ne doit pas nous empêcher de voter correctement. L'idée des 2/3 est très discutable, tout voter ainsi est impossible ! Je dépose une motion d'ordre.
- Mathieu (AESSP) Je me sentirai très mal si la proposition était votée telle quelle. Si toutes les facultés se permettaient de faire la même chose, ça n'irait pas. On peut collaborer, mais d'une autre manière.
- Joël (AEL) Denis nous dit que la charte a été violée. Or elle a simplement été interprétée autrement qu'il l'aurait souhaité. Karin a dit que le logement concernait plus les étudiants que d'autres, donc que c'est une question universitaire. Dans cette optique, on peut donc élargir le sens à l'infini. C'est ce qui a été fait avec la charte ; nous nous sommes juste posé à chaque fois la question de ce que signifiait « la qualité d'étudiant ». Ce n'est pas un viol, mais une interprétation.
- Karin (AEDL) Vous avez tendance à comparer l'AD à une démocratie comme la Suisse. Cela n'a rien à voir, la Suisse est politique, la FAE ne l'est pas, c'est une fâtière.
- Denis (AEDL) La majorité des 2/3, ce n'est pas vrai que cela signifie que rien ne pourra aboutir. C'est la même chose qu'une majorité non qualifiée, on arrive à un choix. Ensuite, qu'à chaque point à l'ordre du jour quelqu'un demande le vote aux 2/3, c'est une question de bonne foi. Il est aussi évident que ce texte ne signifie pas demander plus à l'AD. C'est juste d'imposer au bureau de se tenir aux lignes de l'AD. A part ça, il est clair que si ce texte est rejeté, il n'y aura aucune base pour reconvoquer une AG, sachez-le.
- Jonathan (AEDL) On a travaillé pendant tout l'été là-dessus. On a essayé de faire quelque chose pour redonner des possibilités à l'AD. Ce n'est pas un hold-up de notre part sur le pouvoir décisionnel des délégués. Apparemment, vous allez la rejeter, mais cela signifie que l'AEDL va vous quitter, alors réfléchissez bien.
- Samuel (CHEC) L'ultimatum est perçu comme scandaleux, cela voudrait donc dire que ceux qui voulaient partir de suite n'avaient pas tort...

La motion est adoptée malgré 3 oppositions et une abstention.

Romain (AEL) J'ai un amendement pour l'art. 19. Je propose de remplacer les 2/3 par l'unanimité.

Julien W. (AEL) Si, au nom de la démocratie, les 50% ne sont pas valables, pourquoi est-ce que les 75 % le seraient ?

Il est 19h55, il avait été décidé d'arrêter à 19h50, la question est posée de savoir si le vote se fait de suite ou s'il sera effectué après l'audition des candidatEs au poste de SG. Le résultat donne 14 voix pour se prononcer de suite et 14 pour plus tard. Le président tranche en faveur de reprendre le vote plus tard.

### 3. Election au poste du secrétariat général

#### 3.1. Présentation des conclusions du GT et du déroulement

Pauline (SG) On m'a demandé de transmettre que le GT a décidé de ne pas faire de préavis. Il vous présente trois personnes sans indiquer aucune préférence. Les personnes vont donc venir en face de vous une à une, elles auront 5 minutes pour se présenter et vous aurez ensuite 10 minutes pour un échange de questions et réponses. Nous prendrons une décision après le passage des trois personnes. A ce moment-là, lorsque nous débattons de qui nous préférons, il n'y aura pas de PV. Le vote se fera à la majorité simple comme c'est prévu par nos statuts lors d'une nouvelle recherche. Il y aura donc les trois personnes en opposition et si l'une d'entre elle obtient déjà 50% des voix au premier tour, il n'y en aura pas de second.

#### 3.2 Audition des candidatEs

Noémie Je suis née en 76 et suis arrivée à l'Université en 96. J'y ai étudié l'histoire ancienne et le latin, mais je préfère vous parler de ce qui vous intéressera un peu plus, mes activités autres pendant l'uni : J'ai été membre du GRC, où j'ai présenté des conférences, suivi des dossiers notamment sur le rapprochement Lausanne-Genève. Notre prise de position sur cette question était très semblable à celle de la FAE. Cela m'a fait connaître le CLOU, la grève, et cela m'a conduit ensuite à entrer à l'AEL puis à la FAE. Au

bout de trois-quatre ans je me suis désengagée en premier du CLOU puis du GRC et du « parti » solidaritéS pour me recentrer uniquement vers l'AEL dont j'ai pris la présidence avec des tâches de secrétariat. Dans cette période, les deux dossiers que je juge les plus importants ont été la pétition pour des tables et des chaises en plus, action menée avec la FAE et d'autres associations de fac. La seconde, encore plus importante, a été la campagne sur le RGUL que nous avons gagnée. Cela m'a permis d'avoir affaire aux autorités politiques et universitaires. Par ailleurs, j'ai fait beaucoup d'aide directe aux étudiants lors des permanences de l'AEL. J'ai aussi été membre de l'AD pendant 2 ans, y compris un passage au bureau de la FAE. Ensuite je me suis inscrite dans, si on peut dire, le « GT Pauline » pour l'aider dans différentes tâches administratives. Ou encore, j'ai pas mal participé à l'UNES, j'y ai fait 4 AD, 2 retraites, une conférence internationale et plusieurs fois j'ai assisté au comité pour y représenter la FAE. Si je devais résumer cela : 6 ans d'études, 6 ans d'engagement.

Mathieu (AESSP) Qu'as-tu à dire par rapport à la modification des statuts et l'éventuelle sortie des 2 associations ?

Noémie Je ne sais pas ce que vous avez décidé ni n'ai pu lire le texte proposé comme modification. Je connais le fait que c'est à adopter tel quel, sinon ils partent et je ne trouve pas cette méthode très bien ni correcte. Toutefois, il faut passer au-dessus de cela, ne pas s'y arrêter d'office et aller voir le contenu réel des propositions. Pour moi, il faudrait réinvestir la politique universitaire et ne pas nous focaliser sur ces divergences. Le bureau et donc la SG devrait aller plus vers les associations membres pour savoir ce qu'elles souhaitent, pour connaître leurs points de vue. Si j'étais élue, c'est une des premières chose que je ferai. Je prendrai rendez-vous avec les associations

- et ensuite je pourrai répercuter au bureau ce que j'ai pu entendre. Il faudrait d'ailleurs que cela ne se fasse pas qu'une seule fois, mais régulièrement. J'ai l'impression que des fois on se comprend mal alors que nous avons des points de vue assez semblables. Maintenant, si les deux associations partaient, ce qu'il faudrait surtout éviter, c'est de ne plus avoir aucune collaboration. Il y a beaucoup de sujets où il serait encore possible de travailler ensemble. Ne serait-ce, par exemple, que la question des locaux au B1 ; cela devient un calvaire.
- Romain (AEL) Que connais-tu de la nouvelle faculté des géosciences et que penses-tu de l'introduction de Bologne là-dedans ?
- Noémie Pour la Faculté des Lettres, je pense que c'est toujours dangereux que de perdre une section. Mais si le projet est bien fait, qu'il y a vraiment une élaboration tenant compte des tous les avis et de toutes les préoccupations, pourquoi pas. Cela permettra peut-être d'améliorer le taux d'encadrement pour certains ou de développer de nouveaux domaines.
- Claire (AESSP) Pourquoi est-ce que tu poses ta candidature seulement maintenant ?
- Noémie En juin, je ne pouvais pas car j'étais en cours dans une école de viticulture, et je pensais y entrer et continuer ma formation de suite. La donne a changé, j'ai fait un stage et maintenant je suis libre et peux le rester pour 2 ans, j'ai une motivation assez forte pour repousser mon école. Ensuite, il y avait de fortes chances que Samuel Russier pose sa candidature, je ne voulais pas être en rivalité avec lui. Il y a renoncé, j'ai donc posé la mienne.
- Georges (CIS) Pourquoi avais-tu quitté le bureau ?
- Noémie En premier il faut se demander pourquoi j'y suis entrée... Il y avait eu cette démission en bloc, il fallait donc de nouvelles forces. En étant au bureau, j'ai pu faire le constat que cela ne suffisait pas, et surtout que ce n'étais pas en étant au bureau que je pouvais apporter le plus aux étudiants. J'ai donc préféré retourner plus proche de l'AEL et donc d'avoir un autre type d'engagement.
- Lionel (AES) Si, en tant que SG, tu étais la cible de critiques et d'attaques telles que celles que tu as reçues en étant au bureau, est-ce que cela changerait la donne ?
- Noémie Il est à mon avis très différent d'être déléguée de l'AEL au bureau de la FAE ou d'être SG. Des attaques, dès que l'on fait quoi que ce soit, on s'y expose, ça fait partie de tout type d'engagement. Le poste de SG est clair. Il y a du travail de secrétariat, de l'aide directe pour des étudiants pris individuellement, et le reste c'est de suivre les décisions et positions de l'AD.
- Merci Noémie, le temps est écoulé.
- Cyril Je m'appelle Cyril Mizrahi, j'habite Genève, j'ai 23 ans et je viens d'avoir ma licence en droit. En ce qui concerne mes engagements, j'ai fait pas mal dans l'Uni de Genève, dans divers commissions, notamment celle des taxes et celle des bourses. J'ai collaboré aux travaux de la CUAE notamment sur la révision de la loi sur l'uni et dans différents conseils. Autrement, j'ai des engagements au PS et dans des associations de personnes handicapées de la vue, car je suis moi-même malvoyant. J'ai aussi travaillé dans un journal. Par rapport à mes compétences, ce que je veux mettre en avant, c'est le droit public, le droit comptable et la légistique. Par rapport à mon expérience plus associative, j'ai pu acquérir l'informatique de base ainsi que XPress et quelques créations de site Internet. Ou encore, j'ai des compétences rédactionnelles, l'habitude des contacts avec les médias, le lobbying. Au niveau comptable, j'ai l'expérience de m'être occupé de celle d'une

- petite association. Je veux mettre en avant mes compétences, mais aussi mes intérêts. Je pense notamment aux questions de discrimination, de formation, de logement etc... L'accès aux études est une question clef. Donc pour cela il faut des allocations sous forme de bourses, de quoi se loger, développer la mobilité notamment en pensant aux coûts des transports.
- Julien W. (AEL) Ta ligne directrice me plait assez, mais as-tu des expériences de contact direct avec des étudiants, dans l'aide aux étudiants ?
- Cyril Oui, en premier parce que j'étais moi-même étudiant, j'ai donc eu des contacts... Il est vrai que dans les commissions où j'étais, ce n'était pas vraiment le cas, car j'étais de l'autre côté, mais j'ai pu me rendre compte des problèmes existants. Je n'ai donc aucune expérience de permanence, mais d'autres qui compensent.
- Thomas (CHEC) Tu as été délégué au Conseil de Fac de droit. Quels rapports avais-tu avec l'AED ?
- Cyril Je ne m'y suis pas engagé, j'avais déjà assez à faire.
- Thomas (CHEC) Je voulais dire les rapports que tu avais avec les membres de cette association.
- Cyril Il n'y a pas de lien organisationnel entre les deux, donc je n'ai pas eu de contact régulier avec le comité.
- Nina (AEL) Tu disais à l'instant que l'on ne peut pas être partout, or il y a aujourd'hui un article de journal où l'on voit que tu déposes ta candidature au législatif de la Ville de Genève. Alors que comptes-tu faire par rapport au poste de SG ? En tant que SG, il y a pas mal de séances et l'horaire est très souple. Dans l'article, il est écrit qu'il faut compter environ une vingtaine d'heures par semaine. Est-ce que ce sera conciliable ? Si tu as les deux places, est-ce que tu feras un choix et si oui lequel ? A part ça, je me demandais aussi si ta casquette de PS ne risque pas de te poser des problèmes devant le DFJ, car la Cheffe du Département dont nous dépendons est aussi au PS. Pourrais-tu être en désaccord avec elle ?
- Cyril Mme Cahannes, dans l'article est un peu optimiste de dire qu'il faut y consacrer 20 heures. Dans les faits, c'est plutôt autour de 10. Ces 10 heures-là ne seront pas aux mêmes heures que les permanences de la FAE. Ce sont, pour moi, deux engagements à des plans très différents. Mon engagement politique se situera à Genève, il n'y aura donc pas de confusion possible avec la FAE qui est à Lausanne. A part ça, l'uni est sensée être autonome, il n'y aura donc pas de contacts tous les jours avec le DFJ. Mais en général, ça ne me pose pas vraiment de problème d'être en désaccord avec un magistrat de mon parti, j'ai plutôt l'habitude.
- Thomas (CHEC) Il y a quelqu'un d'autre qui est membre du PS au bureau.
- Merci, il n'y a plus de questions
- Nathalie Bonsoir, je voulais vous faire une présentation en trois parties. En premier, mon parcours : J'ai fait des études de droit car je voulais voir comment ça fonctionnait, un intérêt scientifique peut-on dire. Je l'ai aussi fait car depuis toujours j'ai été attirée par la notion de justice, ceci m'a amenée à postuler pour travailler dans les tribunaux. J'ai ensuite décidé de quitter le tribunal des baux car après 6 ans j'avais une sorte de lassitude et n'avais plus grand chose à apprendre là-dedans. Je me suis donc arrêtée pour réfléchir et je souhaite maintenant un travail où je puisse être utile, je veux travailler pour une entité sans but lucratif, dans un cadre de travail d'équipe pour une cause. Voilà ce qui me motive à me présenter chez vous. En préparant cette séance et l'entretien que j'ai eu avec une partie d'entre vous, j'ai fait plusieurs lectures et je réalise combien la politique de la formation est

intéressante, je dirais même passionnante. En deuxième point, je voulais vous dire ce que mon expérience professionnelle m'a apporté et que je pourrais mettre à votre service. J'ai dû travailler avec des personnes très différentes et cela m'a appris l'écoute et le respect d'autrui. Au tribunal, j'ai eu souvent à rédiger dans un style clair et précis ainsi qu'à saisir des problématiques, faire des recherches juridiques et utiliser ces trouvailles. Il y a aussi eu pas mal de travail d'équipe car nous étions 12. Cela m'a appris l'importance de faire circuler l'information.

Nicolas (Prés) Pour respecter les 5 minutes par personnes, nous devons vous « couper » ici, navré. Nous passons maintenant aux questions.

David (AEDL) Tu as parlé beaucoup du travail d'équipe. As-tu fait quelque chose d'associatif pendant tes études ?

Nathalie Non, car je perdais et gaspillais déjà beaucoup trop de temps pour les trajets sur l'université, malheureusement.

Thomas (CHEC) Habites-tu toujours à cet endroit qui te fait perdre autant de temps en trajets ?

Nathalie Non, je suis à Lausanne maintenant.

Romain (AEL) En dehors des associations d'étudiants, tu as peut-être participé à d'autres ? Sportives, culturelles, ... ?

Nathalie Oui, après mes études, j'ai été un moment chez Terre des Hommes.

Georges (CHEC) Quelles sont tes attentes ici ?

Nathalie Participer à la politique universitaire, enfin, une fois que je saurai exactement ce que c'est et en quoi elle consiste. Je veux aussi pouvoir aider des étudiants à problèmes, pouvoir informer l'extérieur de la politique et des points de vue défendus par la FAE.

Thomas (CHEC) Tu viens de dire que tu n'étais pas très au courant de la politique universitaire. Pourquoi alors t'intéresses-tu à la FAE ? A part ça, qu'en est-il de ce que tu es prête à mettre comme investissement en temps ?

Nathalie L'investissement en temps n'est pas un problème. Pour le reste, j'ai découvert les débats en postulant,

mais cela ne signifie pas que je n'ai pas d'intérêt, au contraire. Avant je ne savais pas tout ce que cela représentait, maintenant j'en ai une idée, certes encore assez vague, mais ce que j'ai vu m'intéresse grandement.

Thomas (CHEC) Comment vois-tu la collaboration avec les associations de faculté ?

Nathalie Evidemment qu'il est très important de collaborer avec les associations, ce sont elles qui forment la FAE. Je ne comprends pas très bien où tu veux en venir ?

Thomas (CHEC) Si plusieurs associations remettaient en cause ta façon de travailler, comment le prendrais-tu ?

Nathalie A nouveau ce n'est pas très clair... ? Tout dépend des reproches qui sont faits.

Merci beaucoup

### 3.3 Discussion et vote

Le débat n'est pas relaté. Il y a eu une motion d'ordre acceptée et une demande de procéder par bulletin secret. Il en ressort que Nathalie recueille 3 voix, Noémie 4, qu'il y a un nul et que c'est donc Cyril qui est élu nouveau SG de la FAE par 23 voix.

### 3.4 Suite de la procédure

Officiellement, Cyril entrera en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2002. Il faudra donc d'ici là adopter un cahier des charges et un contrat de travail. De plus, au minimum, il lui faudra venir à la FAE une semaine avant afin d'effectuer la transition.

### 4. Reprise au point 2.3 : vote

En résumé, il y a 4 amendements de Julien E. (AEL) et un amendement de Romain (AEL)

Les votes sur les amendements se font à la majorité simple. Les amendements sont opposés au texte proposé. Le texte une fois modifié par les amendements se votera à la majorité des 2/3.

1<sup>er</sup> vote : art. 1, remplacer « universitaire » par « questions de formation universitaire ou liée au statut d'étudiant » 9 personnes sont pour la nouvelle proposition, 2 s'abstiennent et 17 préfèrent le texte tel que proposé précédemment. L'amendement est rejeté.

2<sup>ème</sup> vote : même changement de texte mais pour les art. 32 et 36. 8 personnes sont pour l'amendement, 4 s'abstiennent et 16 sont pour le texte d'origine. L'amendement est rejeté.

3<sup>ème</sup> vote : il y a deux amendements. Ils sont opposés l'un à l'autre. Il s'agit de remplacer les 2/3 par soit 50%, soit l'unanimité. 3 personnes sont pour l'unanimité, 12 s'abstiennent et 13 sont pour les 50%. C'est le sous-amendement de 50% qui est maintenant opposé au texte d'origine. 14 personnes sont pour les 50% et 15 pour le texte d'origine. L'amendement est rejeté.

Tous les amendements sont donc rejetés.

Au vote sur la modification statutaire, 13 sont pour la proposition de droit et HEC et 14 sont contre.

L'appel nominal est demandé : Etes-vous pour ou contre la modification des statuts ?

Lionel (AES)	contre
Abderemal (AEML)	pour
Lionel (AEML)	pour
Mathieu (AEML)	pour
Pierre-Antoine (AEML)	Pour
Stéphane (AEML)	pour
Alexandre (AEML)	pour
Nicolas (ALEP)	contre
Astrid (ALEP)	contre
Frédéric (ALEP)	contre
David (AEDL)	pour
Denis (AEDL)	pour
Jonathan (AEDL)	pour
Ben (AEDL)	pour
Thomas (CHEC)	pour
Julien (CHEC)	pour
Samuel (CHEC)	pour
Marc (CHEC)	pour
Georges (CHEC)	pour

Samuel (AEL)	contre
Joël (AEL)	contre
Alexandre (AEL)	contre
Julien W. (AEL)	contre
Julien E. (AEL)	contre
Romain (AEL)	contre
Mathieu (AESSP)	contre
Laura (AESSP)	contre
Claire (AESSP)	contre
Sophie (AESSP)	contre

Il y a donc 14 personnes contre la modification et 15 pour. La majorité des 2/3 n'est pas atteinte, la modification est rejetée.

#### 2.4 « Conséquences »

Nicolas (Prés)	En tant que président, c'est une priorité pour moi que Droit et HEC restent, c'est très important pour la FAE. Je suis donc sûr que la décision aurait été autre si la forme n'avait pas été la même. C'est malheureux d'en arriver ici. Je tiens à ce que le débat continue. Vous avez trois mois avant le départ effectif, nous pourrions donc en profiter pour débattre. J'ai eu l'occasion de voir que nous avons des buts communs, je veux que nous parvenions à les défendre ensemble. Nous prenons donc note que la décision de l'AD est très légèrement favorable à votre proposition, mais que les 2/3 ne sont de loin pas atteints. Vous êtes donc tous les bienvenus pour discuter, faire des propositions, au bureau, dans les commissions... Nous sommes prêts à tout – ou presque – pour que vous restiez, c'est très important. Evitons l'atomisation et l'éclatement, ne restons pas là-dessus.
Nicole (ALEP)	Tous les votes de ce soir sont à 1 ou 2 voix. Si c'est proche de 50-50, c'est que nous voulons aller dans la même direction. Ce soir, il n'y a ni gagnant ni perdant, dites-le à vos AG.

---

## 4. Communications

### 4.1 Du bureau

Antoine (bur)

Il y a un Sénat le 28 novembre à 16h15. Nous avons prévu une séance de préparation le 26 à 15h au bureau de la FAE. Il y a, à l'ordre du jour, notamment un gros point sur une modification de la LUL en vue de la création des deux nouvelles facultés. Il est important que nous en parlions avant et que nous soyons nombreux au Sénat.

La pétition sur le logement est à environ 1500 signatures, mais nous devons encore en recevoir et nous n'avons pas tout dépouillé. Nous allons mener une action la semaine prochaine pour la remettre au Grand Conseil. Cela aura lieu le 13.

Il y a beaucoup de choses qui bougent autour de Bologne à l'UNIL. A ce jour, les facultés doivent faire des propositions de mise en œuvre car il est prévu que Bologne soit effective à la rentrée 2004.

Comme lors de chaque AD, je rappelle qu'il n'y a pas assez de monde au bureau. Je vous rappelle aussi que je le quitterai après la prochaine AD. Ce serait une bonne occasion, avec le changement de secrétariat de renforcer nos troupes.

### 4.2 Des groupes de travail

Pauline (SG)

Vous devez vous en souvenir, à la fin de l'année dernière, nous avons décidé de créer des commissions permanentes pour permettre à plus de personnes de participer à l'élaboration des travaux de la FAE. Nous avons pensé au bureau qu'il serait bien de faire des séances d'introduction afin que tout le monde puisse avoir une idée des buts et moyens de ces commissions. Nous avons fait un papillon qui présente ces commissions et annonce les dates des séances. Vous l'avez toutes et tous reçu avec les documents de l'AD. Nous comptons sur vous pour être présents à ces séances et pour diffuser l'information autour de vous. Merci.

### 4.3 Des associations

AESSP (Claire)

Nous avons fait une prise de position sur l'application de la Déclaration de Bologne dans notre faculté. Nous l'avons envoyée aux autres associations. C'est avec plaisir que nous en parlerions avec vous. A part ça, nous faisons un repas à la CAP le 26 novembre, nous avons notre AG le 27 et nous organisons une soirée à Zélig le 5 décembre dès 19h.

AEL

Notre bal aura lieu le 28 novembre au MAD, les invitations vont bientôt vous parvenir. Par rapport à la nouvelle faculté, vous allez voir dans les documents du Sénat les propositions de Rectorat, y'a un truc hallucinant. Il demande une possibilité de dérogation, notamment de pouvoir retirer les compétences aux conseils de faculté, notamment sur le budget ! C'est important de ne pas laisser passer cela, car aux conseils de fac au moins, il y a des étudiants, pas au Rectorat.

HEC

Nous organisons une conférence le 28 novembre sur les risques dans les banques. De plus, nous organisons une soirée des premières jeudi au Mefisto. Par rapport au rapprochement entre HEC et science-éco de Neuchâtel, c'est en cours. Les achoppements se font sur la caisse de pension des profs. Les deux doyens sont en négociation. Cela pourrait entrer en vigueur assez rapidement mais le gros problème, ce sont les locaux car il n'y a pas assez de place à Lausanne. Ce projet nous plaît car il pourrait nous amener des bons profs de Neuchâtel. De plus, ainsi nous deviendrions un nouveau centre de compétence à Lausanne qui permettra à l'Unil de rayonner. De plus, cela ne coûterait pas beaucoup à l'Etat de Vaud, environ 1.5 mio et une fois 2 mios au départ.

AEDL

Le Conseil de Faculté a adopté les modifications du plan d'étude en vue de Bologne. C'est pas trop mal.

ALEP

La volée de 5<sup>ème</sup> organise un cycle de conférence les 26 et 27 novembre au CHUV. Si vous voulez plus

d'infos, contactez-nous. On commence aussi à parler de Bologne et pharmacie, mais nous sommes déjà en fin de réforme, la précédente, alors pour celle-ci, il faudra attendre un peu.

AEML

Pendant l'été, il y a eu beaucoup de choses à l'ASMAV, car les médecins assistants sont les moins bien payés de Suisse. L'AEML leur apporte son soutien notamment par de l'information. Autre sujet, vous savez sûrement que nous avons un bar, le Barbiturique. Or il y a 15 jours, suite à une affluence record, pour des questions de sécurité, on nous a obligés à restreindre l'entrée aux uniques étudiants en médecine. On est navrés.

AES (Lionel)

Je ne suis plus le représentant du LAB, mais bel et bien de l'AES, donc tout rentre dans l'ordre et la tradition... A part ça, vous verrez au Sénat, il y a un autre projet de fusion de faculté. C'est l'horreur car le rectorat veut passer devant le Sénat avant de faire faire la discussion dans les facultés et les Conseils de Fac.

---

## 5. Divers

### 5.1 Prochaines dates

Nicolas (Prés)

La prochaine AD est confirmée pour le 10 décembre. Pour la suite il nous faudra choisir. Personnellement, je ne suis pas convaincu de vouloir garder les mardis. Regardez autour de vous et dites-nous. A part ça, c'est toujours volontiers que nous nous faisons inviter par des facultés, dans leurs bâtiments.

### 5.2 Mot(s) de dernière AD de l'actuelle SG

Pauline (SG)

Je ne vais pas m'éterniser car je crois que j'ai déjà passé assez de temps dans la FAE... je suis un peu déçue. En effet, depuis un peu plus d'un an la FAE s'est transformée en serpent que se mord la queue et - si vous acceptez l'image - se regarde le nombril. J'avais un peu repris espoir lorsque nous avons adopté le plan d'activités avec les commissions permanentes, mais apparemment vous ne leur avez même pas laissé le temps de débiter leur travail. Il faudra voir ce qui

se passera avec les deux facultés sortantes, mais je vous souhaite de pouvoir à nouveau agir vers l'extérieur, de façon propositive et de ne plus faire que des réglages internes qui prennent un temps fou pour ne porter que peu de résultats probants. Du travail il y en a, les méthodes peuvent être de toutes sortes, mais il faudrait, du moins c'est ce que je vous souhaite qu'il y ait une véritable action de proposition et pas toujours uniquement des réactions au dernier moment. J'espère vivement pouvoir entendre parler de la FAE pour sa capacité de proposition, de changement et de réelle définition de la politique universitaire. Mon autre souhait serait de revoir un peu plus de femmes dans les associations et en AD. En effet, il n'y a plus eu de réel travail sur cette question, tout le monde à l'air de ne plus y porter grande attention et c'est regrettable. A part ça, et je le dis plutôt en gag tout de même. Si vous deviez une fois reprendre position sur un sujet un peu extérieur à l'UNIL, pensez à l'assurance chômage, ne serait-ce que pour la SG en sa qualité de future ex-SG et donc nouvelle chômeuse... ☺ Je veux aussi remercier Antoine et Nicolas qui ont pas mal animé cette FAE depuis la grande démission. Mais surtout mes remerciements s'adressent à Joël et Noémie qui depuis que je les connais ont toujours donné de leur temps et de leur énergie pour la FAE, pour ses actions, mais surtout m'ont énormément soutenue en période de gros boulots et ont en fait, de part leurs coups de main, permis à la FAE de tourner. Je vous souhaite bon courage à toutes et à tous ! Salut !

Antoine (bur)

Pauline (SG)

Merci aussi à Pauline pour ces deux ans et quelques. Il paraît que l'on m'a organisé une verrée de départ, cela se passe devant les locaux de l'AEL, là en dessous, vous y êtes toutes et tous les bienvenus. À votre santé !

---

Séance levée à 22h40

PV : Pauline Grosset